

**CONCOURS EXTERNE, CONCOURS INTERNE ET
TROISIÈME CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

La rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures
Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : MUSÉES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 24 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au sein du musée de Cultureville, situé en zone inondable.

Le directeur du musée vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le plan de sauvegarde des biens culturels d'un musée.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Le plan de sauvegarde des biens culturels » - *Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines* - juin 2016 - 3 pages.
- Document 2 :** « Menton. Deux ans après l'inondation du musée Cocteau, des œuvres toujours en restauration » - *Ouest France* - 29 octobre 2020 - 1 page.
- Document 3 :** « Plan de sauvegarde des biens culturels manuel PSBC – Accompagnement à la rédaction » (extraits) - *Ministère de la Culture* - Septembre 2022 - 1 page.
- Document 4 :** « Ravagées l'année dernière par les inondations, les œuvres du musée Girodet continuent de sécher » - Anne Chépeau - *France TV info* - 3 juin 2017 - 2 pages.
- Document 5 :** « Guide d'accompagnement à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des Plans de sauvegarde des biens culturels - Le risque inondation » (extraits) - *Bibliothèque nationale de France* - Juin 2018 - 1 page.
- Document 6 :** « UES LOUVRE - Mission : La sauvegarde des œuvres ! » - Extraits - Clément Boudon - *Allo dix-huit* - 27 mai 2021 – 3 pages.
- Document 7 :** « Plans fonctionnels et opérationnel, modèle de fiche d'évacuation d'œuvre, extrait de « Plan de sauvegarde des biens culturels, mode d'emploi » - Marie Courselaud - *C2RMF* - 2019 - 5 pages.
- Document 8 :** « Guide de gestion des risques appliqué au patrimoine culturel » - *ICCROM* - 2019 – 4 pages.
- Document 9 :** « Indre-et-Loire : trois ans après l'incendie de Notre-Dame-de-Paris, les pompiers enchaînent les exercices dans les châteaux de Touraine » - *La Nouvelle République* - 9 mai 2022 - 2 pages.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DOCUMENT 1

Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines
Juin 2016



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction générale des patrimoines

LE PLAN DE SAUVEGARDE DES BIENS CULTURELS

Dans le cadre de la protection du patrimoine culturel, il est demandé à tous les chefs d'établissements culturels et aux conservateurs des cathédrales de réaliser leur plan de sauvegarde des biens culturels, qui sera le document opérationnel en situation d'urgence.

La protection du patrimoine culturel comprend trois types de mesures, qui se complètent :

- ✓ les mesures de prévention qui s'inscrivent dans la durée, indépendamment d'un sinistre.
- ✓ les mesures de prévision opérationnelle : c'est l'objet du plan de sauvegarde des biens culturels, véritable plan d'urgence et de gestion de crise.
- ✓ les mesures de retour à la normale.

La protection du patrimoine est un objectif rappelé dans le Plan ORSEC du Code de la Sécurité Intérieure.

Le plan de sauvegarde des biens culturels constitue une priorité du ministère de la culture et de la communication rappelée dans la Directive Nationale d'Orientation 2016-2017.

Le cadre d'action du plan de sauvegarde des biens culturels est celui des premiers moments du traitement d'un sinistre dans un établissement culturel : il consiste donc à établir des priorités d'action sur les biens culturels (œuvres, locaux, ...) pour prévoir les opérations de déplacement ou de protection sur place.

Le plan de sauvegarde des biens culturels doit être réalisé en coopération étroite avec les services de secours et être mis à leur disposition en cas d'intervention.

Il est à différencier du plan « ETARE » (ETAbblissement REpertorié), réalisé éventuellement et au cas par cas par les sapeurs-pompiers et destiné à faciliter leur intervention, mais il le complète logiquement.

Il n'existe pas de modèle « type » de ce document, tant la réflexion, la mise en forme et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde sont propres à chaque établissement et doivent être adaptées à ses spécificités (présence ou non de personnel permanent...), à ses caractéristiques particulières (fonds d'archives ou de bibliothèques, collections de musées, vestiges archéologiques, objets mobiliers et immeubles par destination, décors immeubles...), ainsi qu'aux contraintes des lieux.

Ce plan de sauvegarde constitue l'outil opérationnel qui orientera et facilitera les décisions prises par le commandant des opérations de secours et le chef d'établissement (ou son représentant) selon leur analyse de la situation du moment.

Ce plan intéressant « l'essentiel » à protéger ou à déplacer en cas de sinistre, il doit être réalisé sans attendre l'achèvement du processus de récolement.

Sa réalisation répond à une démarche de bon sens, qui vise à :

- faire une analyse des risques naturels, technologiques ou humains ;
- évaluer les moyens humains susceptibles d'être mobilisés en interne et en externe ;
- repérer les biens ou locaux à protéger, sur la base de l'inventaire des biens et de la connaissance des caractéristiques du ou des bâtiments ;
- définir des priorités de protection et/ou évacuation, en fonction de l'intérêt patrimonial des biens mais aussi de leur difficulté ou non à être évacués ;
- identifier les cheminements et lieux d'évacuation des biens qui peuvent être déplacés ;
- prévoir un lieu ou plusieurs lieux de repli, adaptés à la conservation des biens tant sur le plan de la sûreté que du climat ;
- prévoir un lot de matériel pour la protection ou l'évacuation des biens prioritaires ; la mutualisation des moyens entre établissements est à préconiser (archives départementales, musées, bibliothèques, monuments historiques dans une même commune ou un même département) en particulier pour les lieux de repli et les matériels spécifiques ;
- réaliser un dossier synthétique auquel sont joints les plans légendés et numérotés.

Le dossier synthétique peut utilement comprendre les éléments suivants :

- la liste des intervenants (annuaire de crise), leurs coordonnées et leur rôle, le nom en premier lieu des référents ;
- la liste des personnes à prévenir, en interne et en externe à l'établissement, susceptibles de se déplacer dans l'urgence (y compris les architectes, entreprises et restaurateurs) ;
- le plan d'accès au site et la situation générale sur Google Maps ou l'atlas des patrimoines ;
- les modalités d'accès (localisation des clés, alarmes...) ;
- l'implantation sur plan des biens à évacuer en priorité avec les moyens de les extraire et comment les manipuler (niveaux de priorité avec code couleurs ou autres) ;
- l'implantation sur plan des biens à protéger sur place en fournissant le matériel spécifique aux sapeurs-pompiers ;
- l'implantation sur plan du serveur et des logiciels à sauvegarder ;

- la liste du matériel indispensable pour la préservation des biens ;
- l'état et la localisation des moyens de levage et transport ;
- l'aire de stockage provisoire – transfert ;
- le recensement des abris et dépôts ;
- l'organisation de l'évacuation (en concertation étroite avec les sapeurs-pompiers);
- les consignes, fiches et plans.

Il ne doit pas contenir trop de textes, sinon à des fins pédagogiques de formation en amont.

L'intervention des secours se déroulera dans deux cadres d'action qui peuvent être combinés :

➤ **dans l'urgence** : protection ou évacuation des biens ou locaux directement concernés par le sinistre ;

➤ **dans une action d'anticipation.**

Il est important que le plan de sauvegarde soit actualisé en permanence en intégrant les biens culturels exposés à l'occasion d'événements particuliers -expositions temporaires par exemple – et les nouvelles acquisitions, de façon à être exploitable à tout moment.

Il est impératif d'assurer la formation des agents permanents de l'établissement ou du personnel relevant du desservant affectataire dans les cathédrales mais également des sapeurs-pompiers (connaissance des outils de décrochage des œuvres, manipulation,...) ; de même, **un exercice de mise en œuvre** (même partielle) du plan permettra de tester cet outil.

DOCUMENT 2

Ouest France
29 octobre 2020

Menton. Deux ans après l'inondation du musée Cocteau, des œuvres toujours en restauration

Le musée Jean Cocteau de Menton (Alpes-Maritimes) était touché en octobre 2018 par des inondations après une tempête. Deux ans plus tard, l'heure est toujours à la restauration des œuvres abîmées. Des professionnels tentent de leur faire retrouver leur éclat d'antan.

En octobre 2018, des dégâts considérables avaient été constatés à [Menton \(Alpes-Maritimes\)](#) après le passage d'une tempête. Environ 60 % des œuvres du musée Jean Cocteau avaient été endommagées dans les inondations, indiquait [20 Minutes](#) en mars dernier. Deux ans après ces inondations, la conservatrice du musée se montre plutôt optimiste quant à leur préservation, raconte [France 3 Provence Alpes Côte d'Azur](#).

Les dessins qui ont été abîmés par l'eau de mer et la boue sont actuellement restaurés sur place ou dans des ateliers. Ève Menei, restauratrice d'œuvres d'art, s'est rendue au musée trois demi-journées pour nettoyer à l'aide d'une gomme les traces de saletés présentes sur 27 planches.

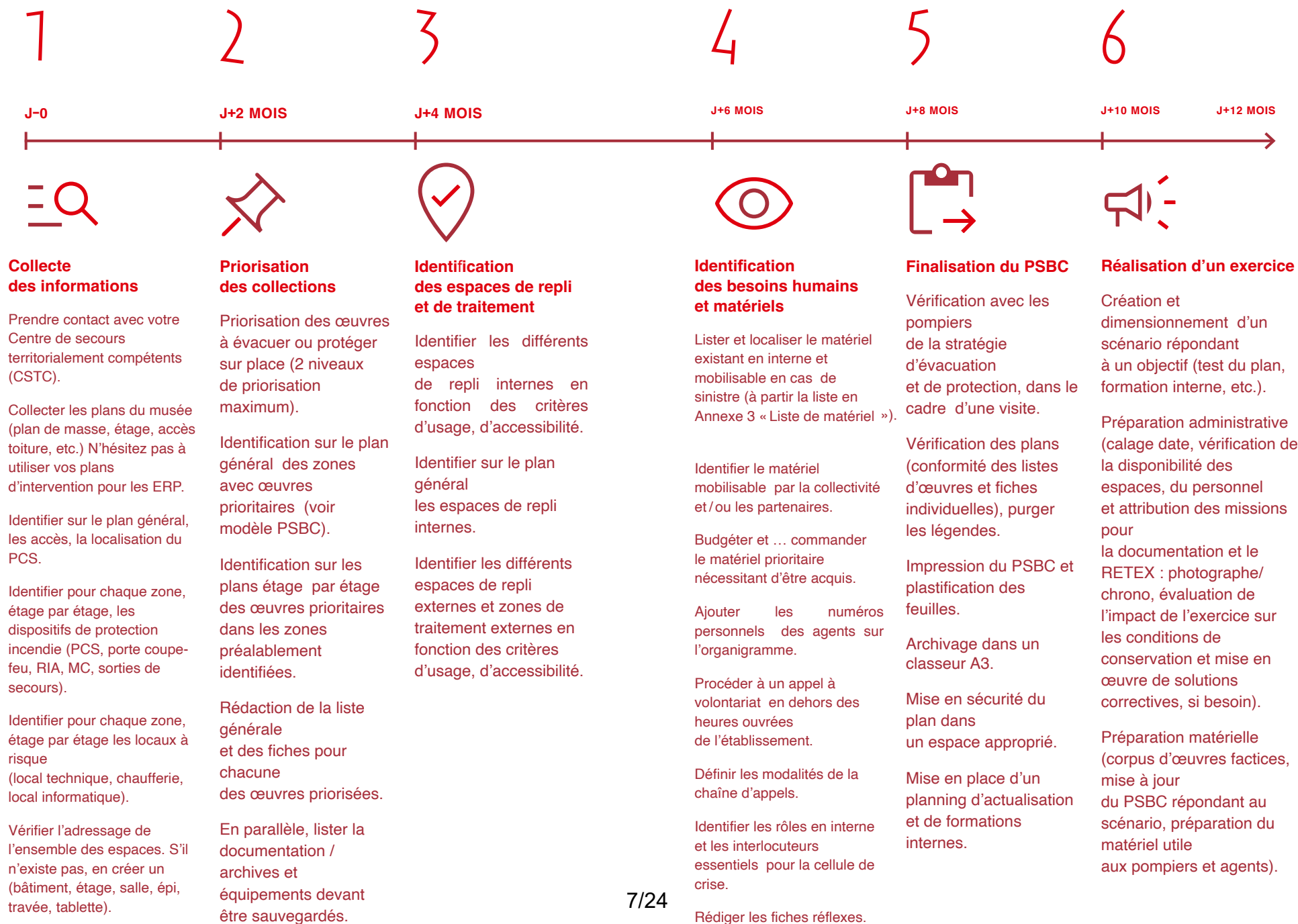
Des stigmates parfois indélébiles

Mais certaines auréoles ou taches ne pourront pas être effacées sans dommage. Heureusement, ce cas de figure reste rare. « **Seule une petite partie de la collection ne pourra pas être restaurée** » indique à nos confrères Françoise Léonelli, la conservatrice du musée.

Les dessins mais aussi les sculptures de l'artiste devraient progressivement retrouver leur place dans le musée. « **On est ravis de revoir des œuvres qui sont très belles, qui ont retrouvé un éclat qu'on n'imaginait pas** », se réjouit Françoise Léonelli, cité par *France 3*. Pour le moment, la direction n'avance pas de date de retour des collections dans le musée. Plusieurs mois devraient encore être nécessaires pour redonner aux œuvres tout leur éclat.

RÉTROPLANNING

DOCUMENT 3



DOCUMENT 4

France TV info - Anne Chépeau
3 juin 2017

Ravagées l'année dernière par les inondations, les œuvres du musée Girodet continuent de sécher

Après les inondations qui ont ravagé le musée Girodet de Montargis (Loiret), noyant au passage la quasi-totalité de ses collections, les œuvres de l'institution continuent de sécher avant la réouverture prévue au premier trimestre 2018.

Il y a un an, la ville de Montargis (Loiret) était touchée par des inondations catastrophiques. Le musée Girodet, n'avait pas été épargné par le désastre. La quasi-totalité de ses collections, stockées dans une réserve provisoire à l'extérieur du musée alors en travaux, s'était retrouvée sous l'eau. Un an après le drame, il reste encore beaucoup à faire, comme a pu le constater franceinfo sur place.

"Nous voilà dans le lieu transitoire où sont conservées et surveillées les collections qui ont été touchées par les inondations", indique Pascale Gardès, la directrice du musée, quand nous entrons dans ce lieu sous haute surveillance, où environ 500 œuvres sont conservées. Mais au total ce sont 2 000 à 3 000 peintures, sculptures et dessins qui ont été touchés par les inondations, comme Le songe d'Enée, une huile sur toile attribuée à l'enfant du pays, le peintre Anne-Louis Girodet. "Elle n'est plus du tout lisible, or certains espaces où des fenêtres ont été réalisées par des restaurateurs pour voir l'état de cette couche picturale qui est extrêmement blanche, grise, avec des traces, liées à l'immersion de l'œuvre. Elle retrouvera, après l'intervention des restaurateurs, sa lisibilité ancienne", explique Pascale Gardès. Ce ne sera pas le cas en revanche pour certains plâtres.



Ce plâtre du bas-relief du "Radeau de la méduse" d'Antoine Etex venait d'être restauré quand les inondations sont survenues. (Anne Chépeau - franceinfo)

Le musée Girodet possède une importante collection d'œuvres du sculpteur Henry de Triqueti, notamment les plâtres réalisés pour le décor de la chapelle du prince Albert au château de Windsor... "Sur cet exemple, poursuit la directrice du musée, le plâtre, qui était assez lisse, a été totalement épidermé par l'immersion dans l'eau. Quand on pose le dos de la main sur le plâtre, il est extrêmement rêche : la surface a été légèrement mordue par l'eau. Nous ne pourrions pas revenir sur ce phénomène."



Les cadres dont les moulures ont été abîmées par l'eau vont aussi être restaurés. (ANNE CHEPEAU / RADIO FRANCE)

Alors, malheureusement, certains de ces plâtres nécessiteront d'être échangés avec d'autres, ou, à tout le moins, présentés sous un éclairage qui évitera de faire apparaître de manière trop évidente cette attaque de la surface. Après des mois de séchage, les premières œuvres vont partir en restauration d'ici la fin du mois de juin. Seules les pièces présentées dans le parcours de visite vont être restaurées. Elles sont environ 500, pour un budget estimé à près de 2 millions d'euros. Les autres seront stabilisées et mises en réserve. Quant au musée, lui aussi inondé, il continue de sécher pour une réouverture prévue au premier trimestre 2018.

DOCUMENT 5

Bibliothèque nationale de France
Juin 2018

Guide d'accompagnement à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des Plans de Sauvegarde des Biens Culturels - Le risque inondation

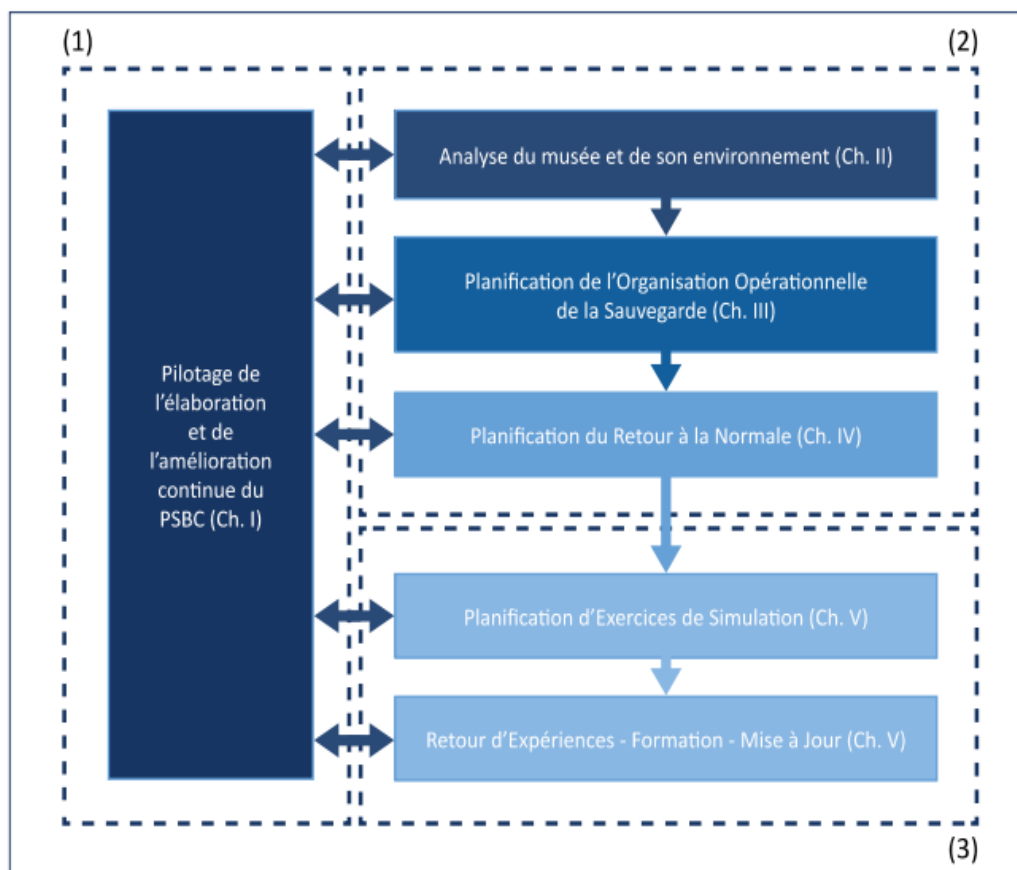


Figure 1 : le processus de management du Plan de Sauvegarde de Biens Culturels (PSBC). Il comprend : (1) le pilotage du PSBC, (2) l'élaboration du PSBC et (3) l'amélioration continue du PSBC. Le pilotage du PSBC est assuré par un Comité de Pilotage (COPIL) qui travaille en étroite relation avec l'équipe du musée en charge du PSBC. Les informations entre parenthèses (Ch. i) renvoient aux chapitres de cet ouvrage.

DOCUMENT 6

Allo dix-huit - Clément Boudon
27 mai 2021

UES LOUVRE - Mission : La sauvegarde des œuvres !

Au sein de la 43^e compagnie, il existe une mission spécifique : la sauvegarde des œuvres du plus célèbre musée au monde. À l'aide de plans spécifiques et de moyens d'intervention adaptés comme le nouveau chariot sauvegarde des œuvres, les pompiers du Louvre s'entraînent chaque jour à préserver ce patrimoine inestimable. Au cas où... Enquête.

« Ce qui fait la noblesse d'une chose, c'est son éternité ». Cette citation de Léonard de Vinci prend tout son sens dans le quotidien des 52 sapeurs-pompiers rattachés à l'unité élémentaire spécialisée (UES) du Louvre. Garantir l'éternité de ses œuvres, qui font du musée un temple de notre histoire, demande un engagement permanent que ces soldats du feu remplissent chaque jour, non sans une pointe de noblesse et d'humilité. Présents depuis 1980, les pompiers se confrontent continuellement aux dangers qui menacent la structure face aux risques d'incendie ou d'inondations. La réponse opérationnelle des pompiers doit être toujours plus efficace face au nombre croissant de travaux concernant le musée et les risques qu'ils comportent. Dans ce contexte, pour guider la tâche quotidienne des sapeurs de la 43^e compagnie, un document fait office de référence : le plan de sauvegarde des œuvres. Son but ? Sauver les œuvres selon un plan d'exécution précis.

Priorisation et mode d'actions

Comment protéger les 38 000 œuvres qui sont exposées dans les 450 salles du musée ? Quels moyens permettent de préserver rapidement et efficacement ce patrimoine historique si la menace survient ? Ce plan de sauvegarde, élaboré en collaboration avec la direction de la recherche et des collections du Louvre, définit les conduites à tenir lors d'une intervention : prioriser les œuvres à sauver et agir selon un mode d'action adapté à chaque œuvre.

Premièrement, la priorisation. Le capitaine Julien Guillon, commandant de l'unité, nous décrit son application concrète : « le plan fournit des indications sur chaque salle d'exposition et sur l'emplacement de chaque œuvre ainsi que des enseignements spécifiques sur leur valeur et sur la manière de l'extraire. La priorisation se fait en trois phases : sauver en priorité les « œuvres majeures », puis les P1 et enfin les P2 ». Une priorisation qui doit être pragmatique et compréhensible pour le pompier de Paris qui ne possède pas instinctivement la notion de ces différences de valeurs.

Deuxièmement, les modes d'action. « Au nombre de trois, précise le capitaine. Le premier concerne les œuvres qui ne sont pas trop lourdes et que l'on peut déplacer. Le deuxième, fait référence à la protection des œuvres. Une statue comme La Vénus de Milo ne peut pas être transportée donc il nous faut prendre des bâches ignifugées pour la protéger. Le troisième fait référence aux découpes de vitrines à réaliser pour les œuvres placées sous protection. » Apporter aux pompiers de la 43^e compagnie une expertise artistique et opérationnelle lors des interventions, voilà donc les objectifs de ce document.

Les pompiers de l'UES Louvre reçoivent tous les trois mois une formation « sauvegarde des œuvres » afin de mettre en pratique les enseignements de ce plan de sauvegarde. « Cette formation se fait en deux temps, explique le commandant d'unité. D'une part, elle consiste à nous sensibiliser sur la valeur des œuvres, afin qu'on puisse prendre conscience des enjeux de nos opérations et d'autre part, elle nous permet de faire les mises en action évoquées précédemment. » Des exercices très utiles selon lui. « À partir du moment où le pompier est

sensibilisé, ajoute le capitaine, il y a une prise de conscience de sa part. Il sera beaucoup plus efficace dans son travail et capable de sortir de son image de néophyte pour répondre à la situation. » Une pratique aidée par une innovation opérationnelle qui va faciliter le travail des sapeurs-pompiers.

Un nouveau chariot d'intervention

Dans cette logique d'une réponse opérationnelle adaptée, les pompiers du Louvre sont partis d'un constat. « À l'époque, pour intervenir, nous n'avions que les réserves qui sont réparties un peu partout dans le musée, indique le sergent-chef Matthieu Leloup. Ces réserves d'approche, bien qu'à proximité, nous faisaient perdre un temps fou pour aller chercher le matériel. Si on ne faisait pas attention à bien prendre tous les éléments utiles à l'opération, il fallait y retourner. » Ce procédé, peu efficace dans le cadre d'une intervention où la rapidité est la clé, devait faire peau neuve. « Je trouvais laborieux de devoir penser à tous les éléments à prendre au moment de l'intervention. C'est pourquoi, poursuit le sous-officier, j'ai pensé que l'idéal dans cette situation serait d'avoir un petit chariot d'intervention, afin de traiter rapidement un début de sauvegarde. » L'idée répondant à la problématique, le sous-officier se penche ensuite sur la composition et l'apparence de ce chariot opérationnel venant compléter le matériel des sapeurs-pompiers du Louvre face aux dangers.



Pendant un exercice de sauvegarde

« À partir de ce besoin, nous indique le sergent-chef Leloup, il fallait définir ce qui était nécessaire pour des interventions de ce type. Avec l'ancienneté de chacun et nos discussions, nous nous sommes rendus compte que la plupart des sauvegardes était contre les risques d'inondations ou de fuites d'eau provoquées par des lances à incendie sur des feux de combles. J'ai donc dressé une liste d'éléments indispensables à ce type de sauvegarde pour composer le chariot. J'ai ensuite inclus les autres éléments indispensables lors d'un incendie. Il ne fallait pas trop en mettre, de façon que le chariot reste compact et puisse être transporté dans chaque partie du musée, même très réduite. » La conception du chariot de sauvegarde est confiée aux ouvriers d'art du musée du Louvre qui lui donnent la forme d'un plateau à roulettes de type déménagement.

Le chariot de sauvegarde des œuvres a pour but d'acheminer rapidement du matériel de sauvegarde des œuvres permettant une action rapide en complément d'une intervention du détachement BSPP dans le musée du Louvre.

Il comprend :

- Un lot d'outillage à main (jeux de clefs, pinces, tournevis, cutter...)
- Un lot d'électroportatifs avec batteries et consommables (meuleuse d'angle « disques diamants » et cisaille « coupe pédale » électrique)
- Un rouleau de polyane monté sur dévidoir 100 ML. Trois couvertures anti-feu à velcro de 9 m²
- Du matériel divers (serre-joints de différentes tailles, coussins absorbants, raclettes, ventouses de portage, scotch, ficelle, colliers de serrage rapide...etc.)
- Un plateau à roulette type déménagement
- Des caisses de transports
- Une échelle modulable de cinq mètres

Le chariot « lot de sauvegarde des œuvres » créé, il devient rapidement impliqué dans les exercices de formation proposés aux sapeurs-pompiers du Louvre. Comme le 2 mars dernier, où il prouve sa pertinence dans le cadre des situations proposées. Mobile, discret et présentant tous les éléments de première intervention, il incite les pompiers présents sur place à manœuvrer de façon optimale. « Le chariot est un élément ultra-mobile présentant tout le matériel nécessaire pour intervenir, affirme le capitaine Guillon. C'est un outil opérationnel très efficace qui nous permettra d'être plus rapides en cas de sinistre. Je pense qu'il pourrait permettre à de nombreux autres musées de se doter d'un élément simplifiant la mise à disposition du matériel nécessaire pour le pompier. » Un nouveau venu qui fait le bonheur de la compagnie donc, et qui démontre toute l'expertise des pompiers de Paris dans la réponse appropriée à son environnement. L'histoire retiendra que la Brigade a aussi son œuvre présente au musée du Louvre...

Œil de l'artiste

Le sergent-chef Matthieu Leloup, affecté à la 43e compagnie depuis deux ans, est à l'origine de cette invention avec les ouvriers d'art du musée du Louvre. Passionné d'art et de son métier, il nous explique avec sincérité qu'il « n'a rien inventé d'extraordinaire ». Pourtant, son abnégation et sa volonté féroce de faciliter le travail de ses camarades l'ont conduit à mettre sur pied un élément de première intervention salué de tous. Pour élaborer ce chariot, le sergent-chef s'est d'ailleurs appuyé sur son expérience en compagnie. « Et tout particulièrement de celle du PS (véhicule premier secours). C'est une boîte à outils roulante qui nous permet d'intervenir sur tous les types d'interventions et on peut se débrouiller avec ça en attendant d'avoir le matériel spécifique. Le chariot est l'équivalent des caisses de premier départ mais orienté sur la sauvegarde des œuvres. » Une référence qui l'a guidé dans sa création. « C'est un travail qui a duré plusieurs mois avec le couloir des ateliers, indique le sous-officier, ne serait-ce que pour concevoir le dévidoir à polyane parce qu'on en a plein en stocks dont les mensurations sont différentes. » À l'avenir, le sergent-chef n'a qu'un souhait : « dans l'idéal, j'aimerais qu'il y ait un chariot par réserve d'approches. » Chapeau l'artiste !

DOCUMENT 7

C2RMF - Marie Courselaud
2019

Plans fonctionnels et opérationnel, modèle de fiche d'évacuation d'œuvre, extrait de « Plan de sauvegarde des biens culturels, mode d'emploi »

Aide à la rédaction

Avertissement

Le plan de sauvegarde des biens culturels est composé de deux documents indépendants :

- le plan opérationnel, destiné à aider les pompiers pour la prise en charge et la sauvegarde des œuvres. Les fiches seront toutes plastifiées et conservées dans un classeur A3, dans un espace sécurisé.
- le plan fonctionnel destiné à organiser l'établissement en cas de crise.

Plan opérationnel (tome 1)

Pour la réalisation des plans et des fiches, servez-vous autant que possible des légendes proposées. Assurez-vous que ce modèle convient à votre interlocuteur pompier. Surtout ne surchargez pas ces fiches d'informations inutiles.

- Fiche Plan de masse

Le plan de masse a pour but de localiser l'établissement dans son environnement urbain. Cette fiche doit permettre de faciliter l'accès des secours à votre établissement, en localisant les principales entrées et l'ensemble des informations utiles (bouche incendie, localisation du poste de sécurité, de la réserve de matériel).

- Fiche Plan de zones

Si votre établissement est composé de plusieurs bâtiments ou de d'espaces dissociés, créez des zones. Nommez ces zones.

Réfléchissez à la priorisation de manière topographique.

- Fiche Zone par étage

Pour chaque étage de la zone concernée, identifiez toutes les informations utiles aux pompiers : accès aux espaces, localisation des portes coupe-feu, robinets incendie armés, téléphones de secours, locaux à risque, espace de repli, zone d'évacuation ou de protection prioritaire, localisation de la réserve d'approche, etc.

Commencez par le sous-sol jusqu'à la toiture. Si vous le pouvez pensez à mettre un plan des toits avec les accès toiture.

- Fiche Zone par salle

Chaque zone concernée par une évacuation ou une protection d'œuvre prioritaire devra faire l'objet d'une fiche. Sur le plan de cet espace devront être présentés les éléments suivants : localisation des œuvres par ordre de priorité (2 niveaux suffisent généralement). Identifiez schématiquement la localisation des œuvres à évacuer ou à protéger sur place. Ajoutez éventuellement, la liste des outils nécessaire au décrochage, à l'extraction des vitrines ou à la protection.

- Fiche Zone par salle détaillée

Cette fiche précise les informations utiles à l'évacuation des œuvres. Des photos permettront aux pompiers de repérer plus facilement les œuvres concernées. Ne surchargez les fiches d'informations inutiles.

- Fiche Œuvre prioritaire

Faites une fiche pour chaque œuvre prioritaire à l'évacuation ou à la protection in situ. Cette fiche doit indiquer la localisation précise de l'œuvre dans son espace d'exposition ou de réserve. Pensez à noter les conseils pratiques pour le décrochage ou l'extraction des vitrines, les conseils de manipulation, le nombre de personnes nécessaires et les outils indispensables.

Plan fonctionnel (tome 2)

- Fiche Procédure de déclenchement

Cette fiche indique les différentes étapes indispensables à la prise décision et au déclenchement du PSBC. Il est à noter que cette décision relève obligatoirement de la Direction.

- Fiche Organigramme

Cette fiche permet de lister les contacts des différents responsables qui pourront être mobilisés selon leur fonction.

- Fiche Mobilisation des moyens humains

Face à un sinistre vous aurez besoin de personnel pour participer aux opérations de sauvetage (sous réserve d'accord des secours extérieurs) et de traitement jusqu'à la phase de rétablissement. En cas de crise, vous pouvez mobiliser l'ensemble du personnel, si le sinistre se produit sur les heures et jours ouvrés du musée. En dehors de ces horaires, vous devrez contacter des volontaires. Ceci implique qu'en amont, vous ayez identifié les agents qui souhaitent se porter volontaires pour participer aux opérations de sauvetage et/ou de traitements.

Pour cette fiche vous devrez réfléchir à la manière dont ils seront contactés : chaîne automatique de sms, chaîne d'appels, appels individuels, etc.

Fiche Liste des volontaires

Cette fiche liste les noms et contacts personnels des agents volontaires. Des informations complémentaires peuvent être ajoutées (habilitation à conduire un véhicule de service, spécialité ou tout élément qu'il vous semblera intéressant d'ajouter). Attention de ne pas surcharger cette liste d'informations superflues.

Pour être efficace, on considère que les volontaires doivent former au minimum 10% de l'effectif total du personnel du musée.

Les volontaires peuvent être sélectionnés en fonction de critères géographiques (facilité d'accès au site), familiaux (sans enfant en bas âge ou personnes âgées à charge). Vous devrez vérifier auprès de votre tutelle ou du service des ressources humaines que les personnes appelées par la Direction en dehors de leurs heures de service sont couvertes selon les mêmes conditions en cas d'accident de travail, par exemple. De même, bien qu'en fonctionnement dégradé, l'administration devra veiller au respect des conditions de sécurité et d'hygiène de son personnel. Cela nécessite donc de prévoir du matériel d'équipement de protection individuelle (EPI) et des formations spécifiques. Nous vous recommandons de solliciter le CHSCT pour information.

Les volontaires devront être régulièrement formés soit en interne soit par des organismes extérieurs. Contactez au besoin le Comité français du Bouclier Bleu : <http://www.bouclier-bleu.fr/>

- Fiche Liste des intervenants extérieurs

Cette fiche détaille les coordonnées des personnes extérieures à votre institution qu'il conviendra de contacter immédiatement après le sinistre (tutelle, DRAC, C2RMF, restaurateurs, associations, prestataires spécialisés, etc.)

- Fiche Matériel

Le matériel dédié au PSBC doit être « sanctuarisé » afin de pouvoir être mis à disposition en toutes circonstances. Il peut être mutualisé avec d'autres établissements patrimoniaux (musées, archives, bibliothèques, monuments historiques) se situant à proximité.

Pensez à stocker le matériel à différents endroits : réserves d'approche (au plus près des œuvres : à proximité des espaces d'exposition, des réserves) et/ou dans un espace de stockage dédié.

En fonction de vos besoins, il devrait comporter :

- Equipement de protection individuelle pour les agents amenés à intervenir dans une zone sinistrée : casques de chantier réglables, bottes de différentes tailles, gants de manutention, masques FFP2 ou FFP3, combinaisons en tyvek de tailles différentes, chasubles et brassard de différentes couleurs
- Matériel de prise de note et de briefing : carnets, stylos, étiquettes, tableau blanc, feutres, etc.
- Matériel d'évacuation : bacs gerbables ajourés et/ou pliables pour gagner en stockage, chassis de roulement, palettes en plastique, couverture de déménagement et sangles,

chariots, rolls, diables, transpalette, échelle télescopique, outils de déblais, torches, carnets à souche

- Matériel de protection : rouleaux de polyane, bâches ignifugées, scotch, cutter
- Matériel de séchage : aspirateur à eau, aspirateur grande capacité, électro-pompes eaux usées (facultatif), rouleaux d'essuie-tout, ramette de buvard, ficelle
- Matériel de traitement : smoke sponge, sacs de congélation de différentes tailles, gants nitrile
- Matériel de régulation et de contrôle : ventilateurs, déshumidificateurs
- Matériel divers : rallonges, ciseaux, sacs poubelle grande capacité, groupe électrogène (2600W) (facultatif), projecteurs LED autonomes (facultatif)

- Fiche Espace de repli /traitement

Cette fiche contient la liste des différents espaces de repli utiles à l'évacuation d'urgence des œuvres par les pompiers. En fonction de la conception tactique développée par les services de secours, l'espace de repli sera désigné par les pompiers. Cet espace de repli est utilisé à court terme pour du stockage provisoire avant que les œuvres ne soient déplacées dans l'espace de traitement.

L'espace de traitement permettra de stabiliser les œuvres dégradées (assèchement, etc.) ou les préparer à des traitements spécifiques (congélation, par exemple). Cet espace doit être suffisamment grand pour permettre de déployer la collection sinistrée. Un espace mutualisé peut, à ce titre être intéressant.

C'est à vous !

Fiche d'œuvre prioritaire
N° de l'œuvre sur le plan
N° de la salle
Nom de la zone

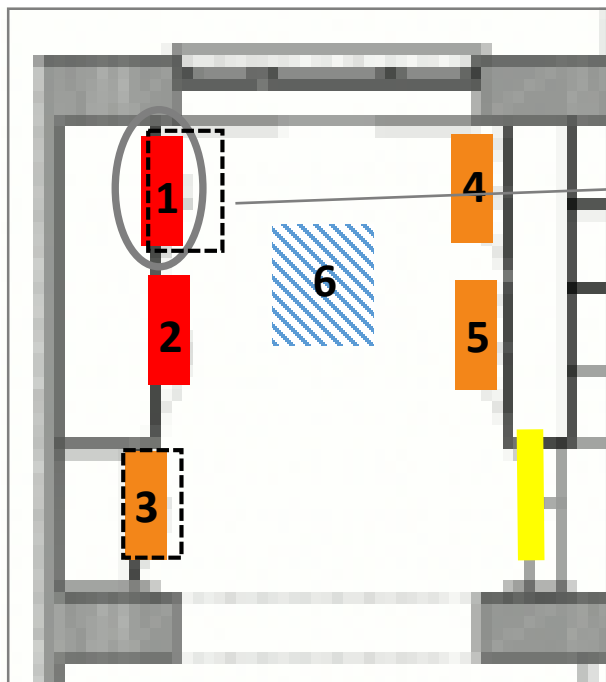
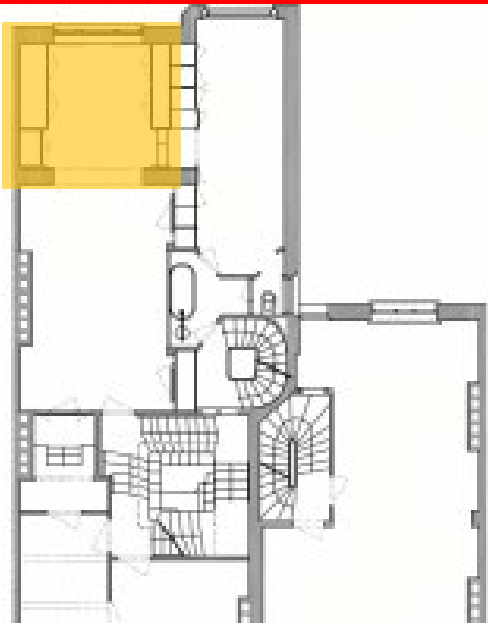


Photo de l'œuvre

Auteur
Titre
Type d'œuvre
N° d'inventaire







Dimensions
Poids (si nécessaire)

Conseils de décrochage

Conseils de manipulation

Nombre de personnes nécessaire



-  Œuvre prioritaire à l'évacuation
-  Œuvre à évacuer en seconde intention
-  Œuvre inamovible à protéger sur place
-  Obstacle ou mobilier de présentation
-  Outils
-  Pas d'outils

Introduction à la gestion des risques

POURQUOI LA GESTION DES RISQUES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL ?

Les gestionnaires du patrimoine et les responsables de sa conservation doivent souvent établir des priorités et faire des choix quant à la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles pour protéger les collections, les bâtiments, les monuments et les sites. Par exemple, ils peuvent avoir à choisir entre différentes options, comme accroître la protection contre le vol et le vandalisme, améliorer l'entretien des bâtiments pour réduire les fuites d'eau, installer des climatiseurs dans les espaces de réserve, obtenir des services de lutte antiparasitaire, installer des détecteurs et des systèmes d'extinction incendie, mettre en œuvre des plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, concevoir de nouvelles méthodes d'entreposage, acheter des matériaux d'emballage qui assurent une certaine « qualité de conservation », ou intensifier les traitements de conservation et de restauration.

Que faire en premier ? Quelles sont les priorités pour le bien patrimonial dans son contexte spécifique ? Comment optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour maximiser les bienfaits du patrimoine culturel au fil du temps ?

La gestion des risques peut nous aider à répondre à ces questions et à prendre de meilleures décisions concernant la conservation et l'utilisation du patrimoine culturel. Elle nous permet de prendre tous les risques en considération et de les comparer pour établir des priorités et mieux planifier nos ressources. On peut aussi appliquer la gestion des risques à toute situation qui nécessite une comparaison entre deux ou plusieurs risques précis et qui comporte un dilemme, notamment entre la conservation et l'accessibilité, entre la conservation et l'environnement durable, etc.





Pouvez-vous penser à une situation où vous avez dû comparer les risques pour prendre une décision ?

Un autre avantage important de la gestion des risques pour le patrimoine culturel est qu'elle encourage la collaboration entre les disciplines et les secteurs. Elle permet également une communication efficace des risques et des problèmes liés aux risques auprès des décideurs, en donnant des priorités claires.

QU'EST-CE QUE LE RISQUE ?

Le risque peut être défini comme « la possibilité qu'il survienne quelque chose qui aura un effet négatif sur nos objectifs »:

Chaque fois qu'on pense au risque, on doit considérer à la fois la probabilité qu'il se produise et son effet attendu. Si on pense seulement à l'un ou l'autre, on ne comprendra pas correctement le risque. Il est essentiel de combiner les deux. Par exemple, un accident d'avion a souvent des effets catastrophiques, mais les probabilités qu'un accident survienne en vol sont minimes. Le risque de mourir dans un accident d'avion est donc faible, et la plupart d'entre nous acceptons ce risque sans y réfléchir quand nous voyageons en avion. En revanche, le risque de développer une maladie cardiovasculaire quand on a un mode de vie sédentaire et une mauvaise alimentation est beaucoup plus grand. La probabilité de se produire est plus importante, et les effets négatifs sont sérieux. C'est pourquoi nous sommes nombreux à ne pas accepter ce risque et essayons plutôt de manger sainement, de ne pas fumer et de faire de l'exercice régulièrement.

Il est aussi important de se rappeler que le risque renvoie au futur, à quelque chose qui pourrait se produire et avoir un effet négatif sur nos objectifs.

Les risques (grands et petits) sont présents dans notre vie de tous les jours et nombreuses de nos décisions quotidiennes dépendent de notre acceptation ou de notre rejet des risques, ou encore de notre volonté de les changer.



Combien de risques avez-vous gérés aujourd'hui ?

LES RISQUES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le même concept de risque s'applique au patrimoine culturel. Beaucoup de choses peuvent se produire qui auront un effet négatif sur les collections, les bâtiments, les monuments et les sites patrimoniaux, et sur nos objectifs concernant leur utilisation et leur conservation. Les effets des risques dans ce cas sont exprimés en ***perte de valeur prévue pour le bien patrimonial***.

Notre patrimoine culturel est exposé à différents types de risques : événements soudains et catastrophiques (grands tremblements de terre, inondations, incendies, conflits armés, etc.), processus graduels et cumulatifs (dégradation chimique, physique ou biologique, etc.). Le résultat est la perte de valeur du bien patrimonial. Par exemple, si une maison historique prend feu, le bâtiment et son contenu perdent généralement une bonne partie ou la totalité de leur valeur. Lorsque des objets fragiles d'une collection de musée sont brisés pendant un tremblement de terre, la collection perd de la valeur. La décoloration des couleurs dans les textiles exposés à la lumière du jour entraîne également une perte de valeur. Parfois, le risque n'implique aucun type de dommage matériel au bien patrimonial, mais plutôt la perte d'information, ou l'impossibilité d'accéder aux éléments patrimoniaux. Par exemple, une collection de musée ou un site archéologique perdra de sa valeur si la documentation à son sujet disparaît ou est incorrecte. Les gestionnaires du patrimoine et les responsables de sa conservation doivent bien comprendre ces risques afin de prendre de bonnes décisions en matière de protection du patrimoine (pour les générations futures) tout en permettant à la génération actuelle d'y avoir accès.



Pouvez-vous penser à d'autres risques pour le patrimoine culturel ?

Les images sur les pages suivantes sont des exemples d'événements qui se sont déjà produits. Elles illustrent ce qui peut arriver à nos biens patrimoniaux. Ces images nous aident à réaliser les types de risques auxquels le patrimoine culturel est exposé.



Exemples de différents types d'événements et processus qui causent des dommages et entraînent une perte de valeur pour les biens patrimoniaux.

En haut : Destruction de bâtiments patrimoniaux causée par un conflit armé. (Syrie, 2013. Image : Kamal Bittar).

En bas : Bâtiment historique et son contenu endommagés par des vents violents et de fortes pluies pendant un typhon. (Philippines, 2013. Image : Aparna Tandon, ICCROM).

DOCUMENT 9

La Nouvelle République
9 mai 2022

« Indre-et-Loire : trois ans après l'incendie de Notre-Dame-de-Paris, les pompiers enchaînent les exercices dans les châteaux de Touraine »



Bâcher ou évacuer les œuvres, la question se pose à chaque feu.

© (Photos Sdis37)

Les exercices se succèdent dans les châteaux de Touraine pour veiller à sauver tableaux et mobilier en cas d'incendie. Malgré le choc et le déclic de Paris en 2019, beaucoup reste à faire localement.

Saché

Le tableau est massif, sorti à la hâte de la chambre du curé de Tours, dans les étages du manoir de Saché. Le lieu, planté au cœur de la vallée du Lys, qui a inspiré Balzac, est en proie aux flammes.

« Encore besoin d'une prise de conscience »

Le « Marguerite de Rousselet devant la Sainte Famille » est décroché par les pompiers, avant d'être bâché et évacué. Son nom figure parmi les dizaines d'œuvres inscrites dans le Plan de sauvegarde, à protéger en priorité en cas d'incendie.

Le scénario n'est qu'un exercice. Mais la crainte du feu réelle. Alors, pour rester efficace et « *anticiper pour être opérationnels le jour J* » dans ces bâtiments pas tout à fait comme les autres, il a fallu aux propriétaires faire des choix délicats, que la destruction partielle de Notre-Dame-de-Paris, en avril 2019, a encouragé.

« La perte du bâtiment a alerté tout le monde, confirme la capitaine Anne-Marie Drouet, cheffe du service « Prévisions » du Sdis37. Les demandes des exploitants de monuments privés ont explosé suite au drame, mais c'est un travail de longue haleine pour mettre sur pieds un cadre

qui permet de prévoir nos interventions et d'assurer la sauvegarde du patrimoine. » La première note ministérielle sur le sujet remonte, dans les faits, à 2014.

À Saché, des statues, des sculptures, des peintures, des tentures, de la literie, de l'argenterie, des papiers peints même, figurent dans le Plan de sauvegarde des œuvres (PSO).

À Monts, il faut sauver l'orgue Skinner

Un document fourni au chef des opérations de secours et à l'équipage premier arrivé sur l'incendie. Pour la cathédrale Saint-Gatien de Tours, le tombeau en marbre des enfants de Charles VII et Anne de Bretagne est le plus remarquable à sauver d'urgence dans ces cas. Pour le château de Candé, à Monts, il s'agit de l'orgue Skinner.

Un inventaire compliqué à dresser, *« car il y a la valeur financière mais la valeur patrimoniale pèse autant »*, précise la capitaine Drouet. Des données prises en compte en parallèle de l'attaque directe du foyer.

« En fonction de la localisation et de l'intensité du feu, le plan de sauvegarde permet de mener des actions qui préservent à la fois les murs, la structure et les œuvres », décline la capitaine Drouet. Et *« si on peut tout sauver, on sauve tout ! »*, sourit l'adjointe à la directrice du musée Balzac, à Saché.

En Touraine, le château du Clos-Lucé, à Amboise, vient de parapher son PSO, celui de Langeais est en cours.

« Il y a encore besoin d'une prise de conscience », poursuit-on chez les pompiers, dans une allusion au faible nombre de candidats. Le département compterait entre 150 et 200 châteaux.